



ASSOCIATION
DES PROPRIÉTAIRES
À L'INTÉRIEUR
DE KANESATAKE

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU
COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES AUTOCHTONES**

**CHAMBRES DES COMMUNES
OTTAWA, CANADA**

Mercredi 13 mars 1991



ASSOCIATION
DES PROPRIÉTAIRES
À L'INTÉRIEUR
DE KANESATAKE

MEMOIRE PRESENTE AU
COMITE PERMANENT DES AFFAIRES AUTOCHTONES
LE MERCREDI 13 MARS 1991

INDEX

HISTORIQUE

FONDATION DE L'A.P.I.K.

MANDAT ET BUT

MEMBRES - CONDITIONS

QUESTIONNAIRE

- QUESTIONNAIRE
- SONDAGE

TERRITOIRE:

- DEFINITION
- CARTE
- CHEMIN DU MILIEU
- COMMUNIQUE

FAITS:

- AVANT LE 11 JUILLET 1990
- DURANT LA CRISE AMÉRINDIENNE
- APRES LE 26 SEPTEMBRE 1990

IMPACT:

- PSYCHOLOGIQUE
- CONTINUITÉ ET QUALITÉ DE VIE
- MATÉRIEL
- L'AVENIR

RELATIONS AVEC LES AUTORITES

- FÉDÉRALES
- PROVINCIALES
- MUNICIPALES

CONCLUSION



ASSOCIATION
DES PROPRIETAIRES
A L'INTERIEUR
DE KANESATAKE

CONCLUSION

La quasi totalité de nos membres étaient ignorants de la complexité des problèmes de nos voisins indiens, tant au point de vue du système électif de leurs chefs et des multiples factions qui s'affrontent que de la revendication territoriale.

Dans son contexte actuel la vie à Kanesatake demande une compréhension et une acceptation bien spéciales.

Les propriétaires non-indiens actuels, en venant s'établir à Kanesatake, n'avaient pas convenu d'une telle situation. De toute façon, étant ignorants de la situation spéciale, ils n'avaient pas à en discourir.

Vivre au Canada l'expérience d'une ville assiégée, d'être évacué pendant 78 jours, de voir ses biens saccagés, d'être requis de réintégrer sa propriété et d'assumer une perte matérielle avec une probabilité de compensation partielle, ne vient pas aisément dans la pensée d'un canadien d'origine. De surcroît à l'idée de penser que cette expérience aurait une possibilité de récurrence est loin d'être réjouissante.

Est-ce concevable que les victimes innocentes et pourtant les plus pacifiques de toute cette crise soient celles qui doivent en assumer une plus grande part?

Depuis septembre 1989 les résidents de Kanesatake savent qu'il y aura éventuellement une unification des terres.

Notre sondage démontre qu'en temps normal, pour une période de 18 mois, environ 20% des résidents permanents auraient déménagés; la situation catastrophique découlant de la crise autochtone ne leur permet pas de le faire.

Ne rien faire pour éviter qu'une nouvelle crise ne se reproduise, qui pourrait avoir des conséquences désastreuses, serait de la pure irresponsabilité que l'on pourrait nous reprocher.

L'A.P.I.K. demande donc au gouvernement fédéral de procéder dans les plus brefs délais à l'unification des terres de Kanesatake par la consolidation du territoire et d'amorcer les négociations avec les membres de l'A.P.I.K. pour l'achat de leurs propriétés.